

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 19 OCTOBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi dix-neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD	Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Barbara ATKINSON	Mme Sylvie GROISARD
M. Patrick BALLANGER	M. Samuel HERCEK
M. Bernard BARBEAU	Mme Christine LANG
M. Stéphane BERTIN	Mme Isabelle MARTIN
M. Cyril BLANCHARD	M. Jean-Philippe MONMARTY
Mme Nathalie BONNIN	M. Francis RIETHER
M. Franck CAVALLIER	Mme Joëlle RONZEAUD
M. Claude DESBATS	Mme Isabelle ROUCHON
M. Christophe DUPRAT	Mme Radia SELMI
M. Charles ELEGBEDE	Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Isabelle FAUVET	M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

M. Grégoire CHAMBON représenté par Mme Isabelle FAUVET
M. Patrice CLINQUART représenté par M. Bernard BARBEAU
Mme Catherine FROMENTIN représentée par M. Christophe DUPRAT
M. Flavien GARREAU représenté par M. Samuel HERCEK
Mme Elodie MOLINA représentée par M. Franck CAVALLIER

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie GROISARD

Date de la convocation : lundi 12 octobre 2020

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	24
Représentés :	5
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 19 OCTOBRE 2020

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21/09/2020	
	Métropole	
1	Rapport annuel d'activité 2019 de Bordeaux Métropole	Monsieur le Maire
	Urbanisme/Transports	
2	Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) – Avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'utilité du projet	Monsieur le Maire
	Accessibilité	
3	Renouvellement de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
4	Modification du temps de travail d'un emploi permanent	Mme Isabelle FAUVET
5	Modification du tableau des effectifs	Mme Isabelle FAUVET
	Finances	
6	Etat d'assiette et destination des coupes de bois pour 2021	M. Bernard BARBEAU
7	Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le financement du Festival Les Noctambules (Edition 2021)	M. Francis RIETHER
8	Admission en non-valeur	M. Francis RIETHER
9	Constatation d'extinction de créances	M. Francis RIETHER
10	Budget communal – affectation des résultats 2019 (annule et remplace la délibération n°34 du 15 juin 2020)	M. Francis RIETHER
11	Budget communal – Utilisation des dépenses imprévues	M. Francis RIETHER
12	Budget communal - Décision Modificative n°1	M. Francis RIETHER
13	Annexes	

Monsieur le Maire : mes chers collègues, avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, je vous propose que nous puissions respecter une minute de silence en hommage à ce professeur d'histoire et géographie, qui vendredi aux alentours de 17h a été sauvagement, d'une manière barbare, décapité dans cette commune de Conflans-Sainte-Honorine tout simplement pour n'avoir fait que son devoir. Il a souhaité informer, éduquer, apprendre à ses élèves ce que pouvait être la liberté d'expression. Cette liberté d'expression à laquelle chacun d'entre nous est intimement attaché, c'est un peu le symbole de la France, de pouvoir dire ce que l'on avait envie de dire, penser ce que l'on avait envie de penser et de nombreux journaux, radio, télé, discussions l'ont prouvé depuis de nombreuses décennies. Pendant très longtemps, tout ça se passait normalement et correctement, et depuis maintenant une ou deux décennies on s'aperçoit que sous un prétexte religieux, fanatique, certains souhaitent nous empêcher de pouvoir user et même abuser de cette liberté d'expression. Ça a été des agents publics, policiers, gendarmes, pompiers, un prêtre qui a été lui aussi décapité, et maintenant on s'en prend à cette communauté éducative qui n'est là, depuis longtemps, que pour apprendre aux françaises et aux français comment être un bon citoyen, acquérir les rudiments de la langue française et pleins d'autres sujets.

Aujourd'hui, nous devons faire front ensemble de manière commune pour dire que ça ne peut pas continuer comme ça, on ne peut pas laisser dire, on ne peut pas laisser faire, on ne peut pas laisser agir ainsi. Nous avons des personnes qui nous ont précédés, depuis longtemps et même bien longtemps, qui se sont battues pour qu'on puisse graver, écrire, poser aux frontons de nos mairies « Liberté, Egalité, Fraternité » et pour que ceci puisse s'exercer au quotidien, certains sont morts. Par respect vis à vis d'eux, par respect de ce qu'a été la France, nous ne pouvons laisser ce phénomène ainsi.

Demain soir, j'appelle les Saint-aubinoises et les Saint-aubinois à nous rejoindre à 18h devant la Mairie pour une cérémonie républicaine afin de pouvoir nous recueillir quelques instants en hommage à ce professeur, Samuel PATY, qui a tout simplement fait son métier.

Monsieur Franck CAVALLIER : nous avons également une pensée émue pour Samuel PATY, sa famille, son entourage, ses collègues et bien évidemment ses élèves, victime de la barbarie. Samuel PATY incarnait la République, dans ce qu'elle a de plus noble, son école. Il a été lâchement assassiné par les ennemis de la liberté. Cet acte barbare n'est pas un acte isolé d'un fou, il obéit à un mécanisme, à une doctrine qui veut mettre à mal les valeurs de notre République. Nous devons être unis, fermes et résolus afin de combattre l'obscurantisme. La lumière viendra de notre capacité, notre volonté d'affirmer haut et fort les valeurs de la République, vous les avez rappelés Monsieur le Maire, « Liberté, Egalité, Fraternité » et je rajouterai « Laïcité » qui est fortement attaquée en ce moment. Le temps est au recueillement mais des actes forts s'imposent.

Monsieur le Maire : je vous propose de respecter une minute de silence.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Madame Sylvie GROISARD en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 21 septembre 2020 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : mes chers collègues, j'ai remis sur table une délibération ce soir, ce n'est pas une habitude que nous avons, mais le club de baseball de l'ASSAM a été victime, voici deux week-ends d'un cambriolage important. Il nous a semblé intéressant de leur venir en aide car il y a eu un préjudice non négligeable. Les vacances arrivent, ils ont besoin de matériel, c'est un club qui évolue quand même à des niveaux assez élevés au point de vue départemental, régional et même national, donc je vous propose que l'on puisse voter une subvention exceptionnelle pour les aider à passer ce cap. Si certains d'entre vous souhaitent aussi les aider, ils ont mis en ligne une cagnotte « leetchi », ils ont déjà récupéré un petit peu d'argent et donc nous viendrons parfaire cette recette.

1 – Rapport annuel d’activité 2019 de Bordeaux Métropole (Rapporteur : Monsieur le Maire)

L’article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule que « le Président de l’établissement de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l’activité de l’établissement. Ce rapport fait l’objet d’une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique ».

Les grands projets 2019

- **Extension du tramway** : extension de la ligne C à Villenave d’Ornon et de la nouvelle ligne D jusqu’à Eysines Cantinolle ; démarrage des travaux d’extension de la ligne A vers l’aéroport ;
- **#BM2050** : démarche prospective sur l’avenir de la Métropole à l’horizon 2050 ;
- **Brazza** : autorisation environnementale accordée par arrêté préfectoral ;
- **Pont Simone-Veil** : lancement d’un nouvel appel d’offres ;
- **Arkea Arena** : ouverture des portes au public le 24 janvier 2018 ;
- **Bordeaux Aéroparc** : nouvelle voie Marie Curie entre en service en novembre ;
- **Bus à haut niveau de service** : relance d’une procédure de demande de DUP ;
- **Cité numérique** : livraison de la 2^{ème} tranche de locaux à Bègles ;
- **Opération Euratlantique** : 2 500 emplois accueillis sur la ZAC Saint-Jean Belcier, ouverture de la MECA ;
- **Opération Campus Bordeaux** : l’objectif est de dessiner un nouveau visage des sites universitaires bordelais à l’horizon 2020, requalifier la majeure partie des bâtiments universitaires, implanter des laboratoires de recherches de portée internationale, aménager des espaces publics et créer des pôles de vie étudiants ;
- **Inno Campus** : poursuite de l’opération, l’objectif est d’accueillir 10 000 emplois supplémentaires d’ici 2030 ;
- **Rocade** : poursuite de la mise à 2x3 voies ;
- **Territoire zéro déchet, zéro gaspillage** : l’objectif est de diminuer de 3% de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant d’ici à 2020 ;
- **Pôles de compétitivité et parcs d’excellence métropolitains** : soutien des pôles de compétitivité, développement des parcs d’excellence métropolitains ;
- **Bastide-Niel** : pilotage de nombreuses opérations d’aménagement, la création est prévue de 3 200 à 3 400 logements et équipements publics de proximité ;
- **50 000 logements** : près de 330 logements ont été livrés en 2019 ;
- **Programme d’actions de prévention des inondations** : inauguration d’un nouvel aménagement paysager pour prévenir les inondations à Artigues-près-Bordeaux ;
- **Parc des Jalles** : lancement d’une concertation publique.

Emploi et économie

Objectif : Encourager le développement et la dynamique économique de la Métropole.

Quelques faits marquants :

- Contrat de partenariat 2019-2020 entre la Métropole, le Département, la Région et le Grand Port Maritime de Bordeaux pour la création d’un pôle naval
- Adoption du Plan d’action pour le commerce
- Bordeaux décroche le label « Capitale French Tech »
- Vote en faveur de l’élaboration d’un schéma d’accueil métropolitain (SMAE) pour les entreprises
- Au G7 à Biarritz, BM s’engage dans une démarche de certification « Destination internationale responsable »

- Signature d'un accord avec Ford Aquitaine Industries (FAI) transférant le terrain « des circuits » (13 ha) au bénéfice de BM en vue de sa réindustrialisation

Habitat et urbanisme

Objectif : Développer une offre de logements adaptée aux besoins de la population, réglementer et valoriser l'urbanisme de la Métropole.

Quelques faits marquants :

- Création d'une « mission squats »
- Salon de printemps du logement neuf
- Adoption de la politique de mixité sociale de la Métropole
- Forum du logement à Bordeaux
- Prolongement des engagements du Contrat de Volle Métropolitain jusqu'en 2022
- Salon d'automne du logement neuf
- Lancement de la concertation sur le projet métropolitain des barrières et des boulevards
- Adoption du projet de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Bordeaux
- Participation de Bordeaux Métropole au nouvel organisme foncier solidaire
- Signature de l'acte d'engagement avec l'ANRU

Déplacements

Objectif : Continuer à améliorer les conditions de mobilité et d'assurer une desserte efficace du territoire tout en favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Quelques faits marquants :

- desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire
- mise en service de l'extension de la ligne C
- mise en service de près de 1000 Vcub électriques
- mise en test des bus électriques sur la métropole
- relance de la procédure de DUP pour le ligne BHNS Bordeaux/Saint-Aubin de Medoc
- lancement d'une vaste concertation sur le projet d'aménagement métropolitain des barrières et boulevards
- lancement de l'expérimentation du Car Express Bordeaux-Créon
- suppression du 100^{ème} carrefour à feu
- mise en service de deux nouvelles lignes de bus structurantes : Corols 31 et 39
- inauguration de la nouvelle voie Marie Curie à Mérignac
- mise en service de la nouvelle ligne D
- lancement du renouvellement de la délégation de service public (DSP) des transports publics (TBM)

Environnement et qualité de vie

Objectif : Préserver un cadre de vie et des richesses naturelles fondamentales, avec un objectif affiché : viser l'exemplarité en matière d'environnement et de qualité de vie

Quelques faits marquants :

- BM et l'agence de l'eau Adour-Garonne signent un contrat de 30M€ pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- La Carte Jeunes est adoptée par 11 communes

- Adoption du Contrat Local de Santé de BM
- Signature d'un protocole avec la société SIAP pour la gestion des déchets diffus spécifiques
- Lancement de la campagne de sensibilisation au devenir des eaux pluviales
- La Boucle verte devient le premier GR métropolitain de France
- BM et Lacanau présentent leur candidature commune à l'accueil des compétitions de surf des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Gouvernance

Objectif : Conserver un haut niveau d'investissement en maintenant une gestion financière rigoureuse.

Quelques faits marquants :

- Généralisation sur l'année 2019 du dépôt dématérialisé des factures sur Chorus Pro
- Reconduction des taux en vigueur en matière de fiscalité directe locale
- Vote du Budget Primitif : 1752 M€ en dépenses réelles dont 888,56 de fonctionnement et 863,15 M€ d'investissement
- Patrick Bobet est élu Président de BM suite à la démission d'Alain Juppé
- 6^{ème} quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté
- Adoption d'un plan, d'actions métropolitain 2020-2022 sur l'égalité femmes/hommes

Territoires et mutualisation

Objectif : Continuer à développer et à affiner le projet de mutualisation.

Quelques faits marquants :

- 2 nouvelles communes (Artigues-près-Bordeaux et Talence) s'engagent dans le cycle 4 de la mutualisation et 3 communes (Blanquefort, Le Bouscat et Ambarès-et-Lagrave) étendent le périmètre des compétences mutualisées
- 3 communes (Bègles, Le Haillan et Saint-Médard en Jalles) s'engagent pour le cycle 5 de la mutualisation
- Mise en œuvre du Plan Propreté
- Inauguration du Pôle Territorial Sud à Pessac et du Pôle Territorial Rive Droite à Lormont

Compte administratif :

La Métropole a conservé une situation financière saine en 2019, avec un volume de dépenses s'élevant à 1,515 milliards d'€. Les recettes, quant à elles, s'élèvent au total à 1,806 milliards d'€.

Pour ce qui concerne la commune, Bordeaux Métropole a notamment réalisé et financé :

- Giratoire Route de Mounic
- Giratoire Route de Gujac
- 2^{ème} tranche de la voie verte Route de Saint-Médard (section Chagneau/Route de Lacanau)
- Transformation de la piste cyclable en voie verte Route de Saint-Médard (section Route de Lacanau/rue Emile Zola)
- Création d'une voie verte Route de Joli Bois
- Aménagement voie verte Route de Pont à Cot
- Réalisation d'enrobés Chemin du Verdelet et Route de Saint-Médard
- Réfection de couche de roulement en enrobés
- Aménagement de voirie Route de Mounic (entre Pont à Cot et Pas de la Tourte)
- Aménagement de voirie avec piste cyclable Chemin des Vignes
- Poursuite des travaux du parking du lycée

Monsieur le Maire : étant le représentant de cette commune au sein de l'intercommunalité, je suis tout à fait disposé à répondre à vos questions, si vous en avez, on peut éventuellement se lancer dans un débat si vous le souhaitez.

Monsieur Franck CAVALLIER : quelques questions et interrogations.

Concernant le pont Simone Veil, pourriez-vous nous expliquer les raisons de ce retard, de cet imbroglio ? Je ne sais pas si tout le monde a saisi ce qui s'est passé mais moi pas trop en tout cas.

Concernant la rocade, est-ce qu'il a été étudié la 2x4 voies en réduisant la vitesse avec une voie réservée aux bus, transports collectifs, covoiturage, etc., est-ce que cette possibilité a déjà été étudiée ?

Sur les 50 000 logements, cet objectif est-il maintenu aujourd'hui avec la nouvelle majorité ?

Sur l'emploi et économie, où est-ce que nous en sommes au niveau de la réindustrialisation du site de Ford ?

Sur les déplacements, est-il étudié la possibilité de créer une ligne circulaire de tram ou BHNS qui permettrait par exemple aux habitants du cadran Nord-Ouest de se rendre à l'aéroport, au bassin d'emplois et centre universitaire sans passer par Bordeaux. Est-ce qu'il y a eu des études sur ça et que pouvez-vous nous en dire ?

Monsieur le Maire : en ce qui concerne le pont Simone Veil, ce dernier avait été dans un premier temps confié à un groupement d'entreprises qui avait gagné le marché qui lui avait été attribué. Quelques mois après cette victoire, il y a eu des réunions de mises au point et là l'entreprise Fayat a commencé à dire que les solutions qu'ils avaient proposé notamment au niveau des piles du pont posaient une difficulté d'ancrage, et donc le marché qu'ils avaient signé devait être revu car le montant prévu ne correspondait plus. Bien évidemment, Bordeaux Métropole ne pouvait accepter, car de mémoire le chiffre était de plus 17 millions d'euros, ce qui n'était pas acceptable. On est donc parti dans une négociation pour voir si cette entreprise voulait se faire de l'argent sur le compte de la Métropole ou si elle souhaitait faire face à un document qui n'était pas totalement à jour quand il a été vu dans le cahier des charges. Donc une sorte de triumvirat, avec un expert côté Bordeaux Métropole, un expert désigné par le tribunal et un expert désigné par l'entreprise se sont réunis et ont confirmé que le chantier devait se faire. Un accord transactionnel a été conclu avec l'entreprise Fayat pour qu'elle se désengage de ce marché et un nouvel appel d'offres a été lancé pour choisir une nouvelle entreprise avec un cahier des charges le plus précis possible et qui devait faire mention des points d'ancrage de ce pont. Alors, l'accord transactionnel ne s'est pas fait en cinq minutes car vous imaginez bien que c'était un marché de 150 millions d'euros, ce n'est pas négligeable, et l'image de l'entreprise avait été un peu dégradée dans cette affaire. Tout cela s'est terminé un peu avant les élections municipales, et la période des élections municipales n'étant pas très propice à des négociations, la commission d'appel d'offres de Bordeaux Métropole doit se réunir à mon avis assez rapidement pour pouvoir choisir le nouveau groupement d'entreprises qui permettra d'assurer ce pont dont la livraison est prévue au 1^{er} semestre 2024 environ.

La rocade à 2x4 voies a été étudiée, j'en ai fait mention dans un article que notre grand quotidien régional d'information qu'est Sud Ouest a bien voulu me donner la possibilité d'en parler. La DIRA a étudié la mise à 2x4 voies de la rocade avec l'emprise actuelle, on abaisserait la vitesse à 70 km/h, on aurait une voie du côté droit assez large pour pouvoir avoir des poids lourds et donc 3 voies plus étroites. Il y a des solutions qui sont techniquement possibles, avec une grande difficulté, c'est qu'Alain JUPPÉ avait demandé à l'Etat de nous donner la compétence de la rocade afin que l'on puisse se charger des aménagements à faire, sachant que Bordeaux Métropole finance 50 % de l'élargissement de la rocade. Donc, techniquement, ça ne pose pas de difficultés majeures, on a déjà esquissé une solution puisqu'on utilise à la sortie 13 et la sortie 14, la bande d'arrêt d'urgence pour y faire passer une ligne de bus et à cet instant il n'y a pas eu un accident, ça se passe plutôt bien, ce qui ouvrirait éventuellement des portes à votre dernière question relative aux lignes circulaires. On pourrait utiliser la rocade, entre aéroport et parc des expositions ou palais des congrès, une utilisation de la bande

d'arrêt d'urgence le permet uniquement sur la partie A63 jusqu'au Pont d'Aquitaine., car la partie A63/A62/Pont François Mitterrand, la bande d'arrêt d'urgence n'est pas suffisamment large et surtout sa structure de chaussée n'a pas été renforcée pour accueillir des poids lourds.

En ce qui concerne Ford, les choses ont été compliquées, la manière dont s'est passée la fermeture de Ford est scandaleuse, les gens ont été traités d'une manière détestable, on leur a appris quelques heures ou quelques jours avant la fermeture. Bordeaux Métropole avait engagé des négociations avec Ford pour la récupération des terrains, alors c'est un peu un cadeau empoisonné puisque les terrains sont pollués. Il y aura une dépollution des terrains mais une grande partie devrait être récupérée par Bordeaux Métropole pour y faire de l'activité économique. Alors, il y a eu un projet mais je ne sais pas trop où il en est, de travailler sur de l'hydrogène. Ces terrains seront récupérés lorsque la négociation avec Ford sera terminée, elle n'est pas plus facile entre Bordeaux Métropole et Ford qu'elle ne l'était entre les salariés et Ford.

Pour les lignes circulaires, pour parler un peu localement, dans la future délégation de service public qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023, nous avons communément demandé avec le Maire de Saint-Médard et moi-même qu'il y ait une ligne qui parte de Saint-Aubin par l'avenue Léon Blum et qui rejoigne la zone aéroportuaire pour pouvoir utiliser cette déviation afin d'y aller plus facilement. Petite nouveauté quand même, c'est désormais possible de partir en bus de Saint-Aubin et d'aller à l'aéroport, il suffit de prendre la ligne 84 puis au terminus prendre la corol 39 et descendre à l'aéroport. Pour la fac, la solution est assez simple finalement, elle consiste à prendre le futur BHNS qui sera au départ de Saint-Aubin ou la liane 3 pour descendre à la gare Saint Germaine au Bouscat, lorsque celle-ci sera ouverte, puis prendre le train pour descendre à la Médoquine ce qui permettra de diviser par deux le temps de trajet pour se rendre sur le campus. Voilà aujourd'hui la solution qui a été préconisée, RER métropolitain et transports de Bordeaux Métropole. Par contre, physiquement entre Saint-Aubin et le campus on dépasse les 20 km, on aurait dans le meilleur des cas une ligne de tram qui part de Saint-Aubin et irait directement à Montaigne/Montesquieu, elle mettrait plus d'une heure car la vitesse commerciale est de 18,96 km/h. Donc il y aura toujours un minimum d'une heure de temps de trajet ou alors il faut utiliser une navette spatiale ou un mirage, physiquement la distance est ainsi faite et on ne peut pas dire que les axes qui existent aujourd'hui sont très dégagés pour pouvoir y aller. L'idée est de passer par des voies qui ne sont pas encombrées.

Les nouvelles générations sont beaucoup moins réticentes à faire de la correspondance, nous, on est un peu dans un vieux schéma, on veut monter dans le transport à un point A et arriver à un point B sans changer, mais pour en avoir parlé avec la nouvelle génération, ça ne les dérange pas de mélanger les modes de déplacement.

Pour les 50 000 logements, je vais la faire car l'histoire est amusante, Vincent FELTESSE voulait 1 millions d'habitants, Alain ANZIANI veut 1 millions d'arbres, je ne sais pas si Monsieur HURMIC voudra 1 millions de vélos, mais c'est pour dire qu'à un moment donné les grands chiffres ça ne veut pas dire grand-chose. Dans cette même salle, pour la conférence des communes, Vincent FELTESSE était là, a fait le tour des 28 maires et leur a demandé comment ils imaginaient en 2030 le nombre d'habitants dans leur commune et avec sa calculette, il additionnait, alors effectivement on n'était pas à 1 million d'habitants, on était à 980 000. Ce qui veut dire que c'est ce chiffre qui a fait peur, les 50 000 logements c'est pareil. L'A'urba vient de faire une étude intéressante, pour montrer justement comment les communes ont construit leurs logements sur les dix dernières années et on s'aperçoit que notre commune de Saint-Aubin a un énorme avantage, c'est que nous avons construit des logements, alors on est souvent montré du doigt sur l'étalement urbain, mais nous avons construit nos logements dans nos deux territoires de projets à 75 %, le PAE du centre bourg et le PAE des Vignes, ça veut dire que la plupart de nos projets ont été faits dans les territoires de projets qui étaient destinés à ça. C'est ça qui est important, on a des projets à long terme, les deux ont duré 15 ans, mais la majorité de nos constructions se fait dans ces projets-là.

Donc je crois que 50 000 logements c'est un peu ça, identifier des territoires de projets sur lesquels on peut le faire, Euratlantique a plutôt bien marché, après on peut avoir une appréciation totalement

différente les uns des autres. Moi, Bassins à flots ne me fait pas rêver, Ginko encore moins, c'est comme ça, c'est toujours un peu le cas de ces grands projets.
Voilà les réponses que je peux vous apporter.

La présentation de ce rapport n'appelle pas de vote.

**2 – Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) – Avis de la Commune dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'utilité du projet
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que Bordeaux Métropole a lancé en 2015 une concertation pour la mise en place d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux-Saint-Aubin de Médoc.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) délivré par le Préfet le 02 août 2017 a été annulé par le Tribunal Administratif, le 19 juillet 2018, suite à un référé suspensif demandé par le collectif de riverains bordelais « Bordeaux à cœur ».

Le 29 août 2019, la Cour Administrative d'appel a confirmé l'annulation de la DUP.
Une nouvelle procédure d'enquête publique portant sur l'utilité publique du projet de BHNS doit ainsi être relancée par les services de l'Etat et de Bordeaux Métropole.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet consiste à réaliser une liaison en Bus à Haut Niveau de Service de Bordeaux Gare Saint-Jean à Saint-Aubin de Médoc.

L'enquête publique se déroule actuellement depuis le 1er octobre et ce, jusqu'au 2 novembre 2020.
Pour rappel, la Commune a déjà délibéré à l'occasion de la 1^{ère} DUP en formulant à l'unanimité un avis favorable le 3 avril 2017.

Le Conseil municipal s'est à nouveau exprimé dans sa séance du 16 septembre 2019 en donnant un avis favorable dans le cadre de la procédure préalable à l'organisation de l'enquête publique, notamment sur la partie relative aux incidences environnementales.

Cette future ligne de transports en commun, dont la mise en service est prévue 1^{er} trimestre 2024, doit permettre de desservir Bordeaux, Eysines, Le Haillan, Mérignac, Saint-Médard en Jalles, Saint-Aubin de Médoc et Le Taillan-Médoc pour un coût prévisionnel d'investissement d'environ 155 M€.

Ce BHNS suivra un tracé de 21 km de long, qui reliera la Gare Saint-Jean au centre de Saint-Aubin de Médoc, et aura pour particularité de s'adapter aux spécificités de la Commune, c'est-à-dire aux contraintes existantes et à la configuration des lieux. Il transitera aussi bien en « site propre » sur des voies réservées qu'en « site partagé » dans les autres secteurs.

Ainsi, outre ses avantages en termes de confort et de services spécifiques en station (wifi, écrans numériques, distributeurs de titres, vidéosurveillance), le BHNS se caractérise par son fort taux de disponibilité (peut prendre des déviations en cas d'incidents ou travaux) et de régularité (fréquence de passage de 5 minutes en heure de pointe).

Le matériel roulant aura un profil écologique amélioré par rapport aux bus classiques car il sera 100% électrique et de plus, silencieux. Pour améliorer encore le bilan écologique de l'opération, le maître d'ouvrage s'engage à acheter de l'électricité verte.

Les stations sont toutes accessibles aux PMR et calquées sur les stations tramway : accès surbaissé, distributeur de titres sur les quais, bancs et abris à chaque station.

Sur la commune de Saint-Aubin de Médoc : Du lycée Sud-Médoc jusqu'à la Plaine des sports en passant par le centre bourg, le BHNS disposera d'un parking relais qui sera mis à disposition des usagers par mutualisation du parking existant du lycée.

De manière générale, le BHNS constitue un transport structurant et écologique qui viendra compléter efficacement le réseau de tramway de la Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission en date du 8 octobre 2020,
ENTENDU le rapport de présentation,

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet en versant cette délibération au registre de l'enquête publique actuellement en cours jusqu'au 2 novembre 2020.

Monsieur le Maire : c'est un dossier assez consensuel ici, il y a toujours beaucoup d'avis favorables qui sont mis dans les registres d'enquête. On en est à la troisième donc on est un peu habitué, mais ça ne vous empêche pas d'y aller soit sur la version numérique, soit sur la version papier.

Monsieur Franck CAVALLIER : comme vous l'avez dit, il y a un consensus, notre groupe est évidemment favorable à la mise en place de ce bus à haut niveau de service et nous incitons la population à aller alimenter l'enquête publique. Le BHNS répond à un besoin, il a un coût bien sûr inférieur au tram, il obéit à un profil écologique, vous l'avez dit, amélioré car il sera à 100 % électrique. Ce sera tout à fait positif pour les Saint-Aubinoises, et les Saint-Aubinois donc nous nous inscrivons pleinement dans ce projet.

Monsieur le Maire : évidemment, cette liaison avec Bordeaux continuera d'être associée à des lignes locales, il n'est pas question qu'il n'y ait rien autour du BHNS, les lignes 83 et 84 seront toujours là pour desservir l'intégralité des quartiers. Je me souviens d'une époque où il y avait 8 allers retours entre Saint-Aubin et Bordeaux, aujourd'hui il y en a 100, comme quoi, quand on se bat, un peu on peut obtenir des résultats.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

3 – Renouvellement de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2143-3,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Considérant que l'article L.2143-3 impose à toute commune de 5000 habitants et plus la création d'une commission communale pour l'accessibilité,
Considérant que cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées,

Monsieur le Maire indique que les compétences de cette commission sont :

- De dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics communaux ;
- D'établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal ;
- De faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La composition de la commission communale « accessibilité » proposée est la suivante :

- Monsieur le Maire, Président de droit
- 6 représentants issus du Conseil Municipal :
 - o Bernard BARBEAU
 - o Sylvie GROISARD
 - o Catherine FROMENTIN
 - o Claude DESBATS
 - o Joëlle RONZEAUD
 - o Elodie MOLINA
- 1 représentant des acteurs économiques
- 1 représentant du Comité Consultatif Communal (CCC)
- 1 représentant de l'association communale « Les raisins verts »
- des administrés représentants les personnes à mobilité réduite adhérant ou non à une association : Jean-Michel CORBIN (Association des Paralysés de France), Nicole BERTRAND, Jean-Pierre AUTARD.

Durant ses travaux, la commission pourra faire appel, en fonction de l'ordre du jour, à des personnes qualifiées (par exemple, les directeurs d'école pour les visites d'établissements scolaires) et pourra s'adjoindre également des services du personnel communal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette commission et sa composition.

Monsieur le Maire : je vous demande de bien vouloir ajouter Monsieur CHADOUNE qui est un habitant de Saint-Aubin et qui malheureusement a été victime de son devoir, puisque c'est un ancien militaire et qu'il a sauté sur une mine en Irak, donc il a perdu les deux jambes. Il est aujourd'hui appareillé et je l'ai reçu il y a quelques jours car il a envie de s'investir, il a une force de caractère qui m'a impressionné parce que de temps en temps on se plaint car on a un petit bobo, lui le pauvre il n'a plus de jambes et il a envie de faire immensément de choses. Je pense qu'il a plein d'idées, donc je propose qu'il soit rajouté en 4^{ème} personne. Il a dû faire en peu de temps beaucoup d'efforts pour pouvoir être autonome et se déplacer.

Il y aura un rapport annuel sur tout ce qui est fait dans ce domaine-là, je vous rappelle que la loi a été votée en 2005 et qu'elle a été repoussée pour que l'on puisse faire un certain nombre de travaux.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Modification du temps de travail d'un emploi permanent (Rapporteur : Mme Isabelle FAUVET)
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le tableau des effectifs,
 Vu l'avis du comité technique en date du 8 octobre 2020,

Considérant la nécessité de remplacer un infirmier territorial en soins généraux de classe normale suite à un départ en retraite,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps complet d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale (35 heures hebdomadaires) en raison de la mise en cohérence des missions de l'animatrice du RAM avec les attendus du poste dans le cadre du contrat de partenariat financier, Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Il est proposé au Conseil municipal :

- la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2020, d'un emploi permanent à temps complet d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale ;
- la création, à compter du 28 septembre 2020, d'un emploi permanent à temps non complet (à 28 heures hebdomadaires) d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale.

Monsieur le Maire : l'effet covid-19 nous a fait prendre conscience de la chance d'avoir à ce poste une infirmière, et ça nous a beaucoup aidé dans l'aide que l'on a pu apporter aux différents services. Donc, dans ce recrutement, ça faisait partie des critères que nous voulions, et on a bien fait de choisir une infirmière sur la commune qui peut prodiguer tout un tas de conseils à ses collègues. On lui souhaite la bienvenue et bonne chance.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

5 – Modification du tableau des effectifs (Rapporteur : Mme Isabelle FAUVET)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,79 et 80,
Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de remplacer un infirmier territorial en soins généraux de classe normale suite à un départ en retraite,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps complet d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale en raison de la mise en cohérence des missions de l'animatrice du RAM avec les attendus du poste dans le cadre du contrat de partenariat financier, Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Considérant le tableau des effectifs en cours,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Infirmier territorial en soins généraux de classe normale	1	0	01/10/2020	Temps complet
Infirmier territorial en soins généraux de classe normale	0	1	28/09/2020	Temps non complet

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les modifications du tableau des effectifs,
- d'annoncer que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget,
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

6 – Etat d'assiette et destination des coupes de bois pour 2021 (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)

L'aménagement forestier dressé conjointement entre la Commune et l'Office National des Forêts (ONF) couvre la période 2020-2034 et prévoit l'ensemble des actions sylvicoles pour gérer durablement les forêts communales soumises au régime forestier.

A ce titre, il est proposé d'arrêter l'état d'assiette et la destination des coupes de bois pour l'année 2021 :

1. Pour le Canton de Boutuges :
 - Eclaircies n°4 sur les parcelles 14a pour une surface de 4,60 hectares.
2. Pour le canton des Matruques :
 - Eclaircies n°4 sur les parcelles 22b, 25a et 25b pour une surface de 24,23 hectares.

Ces coupes seront vendues sur pied par l'ONF, soit en vente par appel d'offres, soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF et validation par Monsieur le Maire lors de la mise en vente.

Il est proposé au Conseil municipal :

1. de retenir, conformément à la proposition de l'ONF, les coupes présentées dans l'exposé ci-dessus ;
2. de retenir le principe de vente de bois sur pied soit par appel d'offres soit par vente de gré à gré, avec validation par Monsieur le Maire ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à ces ventes.

Monsieur Bernard BARBEAU : la gestion sylvicole ne laisse pas trop de place à l'improvisation, vous avez vu que l'on a quelque part un tableau de bord qui nous amène de 2020 à 2034. On essaie de le respecter dans la mesure où les intérêts de la commune sont préservés. C'est-à-dire si le cours du bois venait à s'effondrer, bien entendu, nous ne procéderions pas à ces ventes.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

7 – Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le financement du Festival Les Noctambules (Edition 2021) (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

La Commune programme un festival musical dénommé « Les Noctambules » à destination d'un large public, avec l'entrée gratuite. Grâce à une programmation étoffée, la notoriété de ce Festival n'a cessé de croître d'année en année, avec une fréquentation atteignant les 6000 personnes en 2019.

La situation sanitaire n'a bien évidemment pas permis de maintenir l'édition 2020 prévue initialement le 6 juin dernier.

Cet événement musical se déroulera le 5 juin 2021, et au vu de l'annulation de l'édition 2020, la commune a décidé de reporter l'ensemble des formations musicales programmées en 2021, y compris les lauréats du tremplin.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet : impulser une dynamique participative ;
- Favoriser l'intergénérationnel autour d'un événement culturel ;
- Favoriser la mixité sociale ;
- Favoriser le rayonnement de la Commune au-delà de son propre territoire ;
- Proposer un événement culturel sur le territoire de la Gironde en cohérence avec l'offre existante.

Bordeaux Métropole a confirmé la reconduction exceptionnelle de son soutien financier à ce projet pour l'année 2021 validé dans le contrat de co-développement 2018-2020, à montant identique du soutien annuel voté pour cette action.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, au regard des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement, à savoir l'obtention d'une subvention d'un montant de 7500 € pour l'édition 2021, telle que prévue par la fiche-action n°0012 du contrat de co-développement 2018-2020.

Monsieur le Maire : c'est obligatoire pour que l'on puisse faire fonctionner le Festival des Noctambules, je voudrais en profiter pour remercier Bordeaux Métropole, notamment la décision qui avait été prise juste après la Covid-19 de continuer à verser au moins 70% de la subvention 2020. Ce festival n'a pas eu lieu mais au titre du soutien que l'on a pu apporter à la filière culturelle, nous avons souhaité quand même donner un minimum de rémunération aux équipes qui s'en occupent, les régies sons, les régies lumières et d'ailleurs le choix du groupe sera reconduit pour l'année prochaine. Si l'on a aussi souhaité faire cette saison culturelle, c'est aussi pour que cette filière culturelle puisse profiter et continuer de vivre, car c'est très difficile pour les intermittents du spectacle, les artistes et tout ceux qui gravitent autour dans les conditions d'aujourd'hui. Ils ont besoin de notre soutien, il faut leur faire confiance et les aider. Je pense que sans eux nous ne ferions pas grand-chose en termes de culture, nous ne sommes que des prêteurs de salles, de chaises.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**8 – Admission en non-valeur
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public, dans son courrier du 22 septembre 2020, nous demande d'admettre en non-valeur le titre suivant, après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

Il s'agit d'une créance relative à la demande de remboursement de la prise en charge par la commune d'un animal errant, répertoriée dans le tableau suivant :

Exercice	Référence du titre	Montant
2018	T-636-1	195,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'admettre en non-valeur le titre de recettes recensé dans le tableau ci-dessus,
- D'imputer cette annulation de titre en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le Maire : on a tout essayé, que ce soit le trésorier de Blanquefort ou nous-même, ces 195€ il n'y a aucune chance de pouvoir les récupérer malgré l'action qui a été menée. Je vous rappelle que l'on n'a pas de fourrière municipale, que l'on a délégué cette compétence à une société, qui a chaque fois qu'elle intervient se fait payer et c'est bien normal. Normalement, on se retourne contre le propriétaire quand on peut l'identifier, quelques fois l'animal n'est pas pucé donc il est impossible de retrouver le propriétaire, d'autres fois il l'est mais le propriétaire n'est plus le même, ou alors le propriétaire n'est pas solvable donc ça peut être compliqué comme dans le cas présent.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

9 – Constatation d'extinction de créances (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

L'instruction comptable M14 fait la distinction depuis le 1^{er} janvier 2012 entre les créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur (poursuites sans effet, créances minimum, personnes disparues...).

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

Par courrier du 22 septembre 2020, le comptable public a informé la commune d'une procédure de rétablissement personnel aboutissant à l'irrecouvrabilité totale et définitive de créances de la commune.

Le comptable sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de la dette du débiteur d'un montant total de 853.32€ portant sur des impayés de prestations de restauration scolaire et d'accueil périscolaire :

Exercice	Référence du titre	Montant
2017	T680-2	79.47 €
2016	T1109-1	43.32 €
2016	T1109-2	36.60 €
2017	T140-1	41.04 €
2017	T140-2	31.85 €
2017	T309-1	29.64 €
2017	T309-2	45.91 €
2017	T367-1	62.82 €
2017	T367-2	79.47 €
2017	T468-1	31.41 €
2017	T468-2	105.37 €
2017	T556-1	62.82 €
2017	T556-2	91.41 €

2017	T680-1	66.31 €
2016	T962-1	9.75 €
2016	T665-1	36.13 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De bien vouloir constater l'effacement de cette dette de 853.32 €
- D'imputer cette annulation de titre en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 6542 « créances éteintes ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

10 – Budget communal - Affectation des résultats 2019 (annule et remplace la délibération n°34 du 15 juin 2020)

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER expose qu'il est demandé au Conseil Municipal d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2019 de 996 205,37 € conformément au tableau joint.

Monsieur Francis RIETHER : cette décision que l'on vous demande de voter fait suite à la dissolution du SIVOM de la salle Pierrette Aymar. Lors du budget, nous avons intégré les recettes issues de la cession de cette salle et le comptable nous demande de réimputer différemment cette recette. De passer une partie du résultat en réduction du déficit antérieur de 2019 et une autre partie en recettes de fonctionnement. Ça ne change strictement rien au résultat de fonctionnement 2019, c'est juste une réimputation technique.

Monsieur le Maire : une histoire qui se termine, salle qui avait été construite il y a une vingtaine d'années par les communes du Taillan, Saint-Médard, Le Haillan et Sain-Aubin pour que le lycée ait une salle de sports. Maintenant, elle a été rachetée par le Conseil Régional, ce qui est normal, c'est sa compétence et nous nous retirons en ayant fait notre devoir.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

11 – Budget communal - Utilisation des dépenses imprévues

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'utilisation des crédits des dépenses imprévues comme suit :

- Virement du 020 de 24 323,62 € vers l'opération 173 afin d'ajuster partiellement les crédits de cette opération et ainsi financer l'acquisition du mobilier et la mise en lumière des extérieurs.

Monsieur Francis RIETHER : comme on arrive en fin d'année, il y aura de moins en moins de dépenses imprévues, donc on vous propose d'affecter ces 24 323,62 € sur l'opération de rénovation du Presbytère, ces crédits permettront de financer au moins en partie l'acquisition du mobilier et la mise en lumière des extérieurs.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

**12 – Budget communal – Décision modificative n°1
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Monsieur Francis RIETHER expose qu'il est demandé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n°1 du Budget Principal afin d'inscrire au budget 2020 :

- La prise en compte de la dissolution du SIVOM ;
- Des crédits supplémentaires sur les opérations 141, 142 et 173 et d'utiliser la ligne des dépenses imprévues
- Les crédits nécessaires pour passer les écritures de régularisation dans le cadre du versement d'une avance forfaitaire
- L'ajustement des recettes d'investissement

La décision modificative est équilibrée selon l'annexe jointe

Il est demandé au Conseil Municipal de voter cette décision modificative par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Recettes :

Chapitre 70 - Produits des services : - **384.60 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).**

Chapitre R002 – Résultat d'exploitation reporté : **384.60 €.**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).**

Total des recettes de fonctionnement 0,00 €

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Opération 141 : Opération d'équipement- Achat de matériel, outillage et mobilier : **6 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).**

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **58 500,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).**

Opération 173 – Réhabilitation du presbytère : **30 000,00 €**

Vote : **Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).**

Dépenses d'ordre :

Chapitre D001 : Reprise du déficit antérieur : - 45 187,82 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : - 24 323,62 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 4 115,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses d'Investissement : 29 103,56 €
--

Recettes :

Recettes d'équipements :

Chapitre 13 – Subventions d'investissements : - 83 000,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 68 288,56 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes d'ordre :

Chapitre 024 – Produits des cessions : 39 700,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 4 115,00 €

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des recettes d'Investissement : 29 103,56 €
--

Monsieur le Maire : avant de passer à la dernière délibération, je voulais souhaiter bonne chance à Stéphanie BEAUFILS qui assiste à son dernier Conseil municipal, elle a depuis 8 ans fait en sorte que nous ayons de bons budgets, donc on va la remercier chaleureusement et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions dans une commune de la circonscription.

Monsieur Francis RIETHER : je souhaitais juste rajouter un remerciement personnel pour Stéphanie BEAUFILS avec qui j'ai eu le plaisir de travailler depuis maintenant quelques mois, pour l'aide qu'elle m'a apporté pour prendre mes nouvelles fonctions d'adjoint aux finances. Ses compétences m'ont permis de progresser assez rapidement et de pouvoir servir notre collectivité dans cette mission. Donc merci Stéphanie pour ces précieux conseils dans ma prise de fonction et je sais par avance que vos compétences vous permettront d'exercer avec succès vos nouvelles fonctions.

Madame Isabelle FAUVET : sur le volet RH, puisque ça faisait aussi partie de vos attributions, moi aussi

vous m'avez beaucoup guidé et je voulais pour cela vous remercier sincèrement.

13 – Subvention exceptionnelle à l'ASSAM (en faveur de la section Base Ball) (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

La section Base Ball de l'ASSAM a une nouvelle fois subi, il y a quelques jours, des vols et dégradations dans ses locaux.

Fin 2018, la section avait déjà malheureusement dû constater le vol de son filet « cage de frappe », et la Commune était venue en aide en participant au rachat de ce filet à hauteur de 300 €.

Aujourd'hui, il est à nouveau proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la section Base Ball pour l'aider, suite à ces nouvelles incivilités (valeur déclarée : 4000 €).

Cette subvention sera imputée sur le chapitre 65.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

14 – Annexes

- *Rapport annuel d'activité 2019 de Bordeaux Métropole*
- *Budget communal : tableau d'affectation du résultat et décision modificative n°1*

15 – Informations

Le prochain Conseil municipal se tiendra :

- Lundi 14 décembre 2020

Fin de la séance à 19h59.